

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 juin 2014, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de ROSTRENEN.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Raymond GELEOC - Cécile LEFRESNE – Noël LUDE

PROCURATION :

Brigitte LE GALL à Annick LE MEHAUTE
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

Secrétaire de séance : Marie-Christine LE FUR

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

I - Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

II - Proposition de candidature de Monsieur le Maire pour faire partie de la liste des Maires à l'élection des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

III - Désignation d'un délégué représentant la Commune pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

IV - Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cours d'assises des Côtes d'Armor pour l'année 2015 par tirage au sort

V - Ralliement à la procédure de mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert européen du contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor
- Approbation

Finances – Subventions aux associations

VI - Subvention – Organisation de la 3^{ème} édition des Rencontres Musicales en Kreiz-Breizh – Festival de musique classique et contemporaine– Approbation

Marchés publics – Financement des opérations

VII - Marché Public – Marché de fourniture – Acquisition et installation de locaux modulaires à destination de salle d'activités physiques et sportives Impasse du Colombier– Autorisation donnée au Maire de signer le marché ainsi que toutes les autres pièces y afférant

VIII - Marchés publics – Marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires – Approbation du marché et autorisation donnée au Maire de signer ledit marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant

IX – Appel à projet en vue de réaliser une ou des œuvres d'art au Square de la Fontaine – Approbation du marché et autorisation donnée au Maire de signer ledit marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant

X – Décision modificative n°1/2014 – Budget Principal – Approbation

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

La séance a été ouverte par M. le Maire à 19h38.

Madame Marie-Christine LE FUR a été élue secrétaire de séance.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose une suspension de séance pour permettre à chacun de s'exprimer sur un sujet prévu à l'ordre du jour.

(PV élection des délégués pour les sénatoriales)

Objet :

Proposition de candidature de Monsieur le Maire pour faire partie de la liste des Maires à l'élection des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

Rapporteur : Alain ROLLAND

Vu les articles L5211-42 et L 5211-43 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué dans chaque département une Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Elle est présidée par le représentant de l'Etat dans le département et est composée de représentants des communes, des EPCI, des syndicats intercommunaux et mixtes, du conseil général et du conseil régional.

La CDCI établit et tient à jour un état de la coopération intercommunale dans le département et participe à l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle est également consultée sur tout projet de création, de fusion ou de modification du périmètre d'un EPCI.

Le renouvellement des élus municipaux et intercommunaux étant intervenus, il convient de procéder à une nouvelle élection des représentants des communes, des EPCI, des syndicats intercommunaux et mixtes.

Le Collège des représentants des communes est fixé à 18 sièges répartis entre 3 collèges électoraux :

- 4 sièges pour les 5 communes les plus peuplées : Saint-Brieuc, Lannion, Plérin, Lamballe et Ploufragan.
- 7 sièges pour les communes ayant une population inférieure à la moyenne départementale (1 649 habitants),
- 7 sièges pour les autres communes du département.

C'est dans le cadre de ce dernier Collège qu'est proposée la candidature de Monsieur le Maire pour faire partie de la liste des Maires afin d'être représenté au sein de la CDCI.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Désigne Monsieur le Maire de Rostrenen pour faire partie de la liste des Maires en vue de l'élection des membres de la nouvelle Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

M. le Maire : Dans le cadre du renouvellement des Conseils Municipaux, cette commission est renouvelée et dans les années qui viennent il y aura des modifications de territoire au niveau

de la CCKB puisque la future loi prévoit qu'un EPCI devra obligatoirement regrouper au moins 20 000 habitants, ce qui ne sera plus le cas de la CCKB avec le départ de Plévin, Tréogan et Treffrin. Il paraît normal que la commune centre de la CCKB soit représentée.

VOTE :

Approbation à la majorité des membres présents

Pour	20 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER
Contre	0
Abstentions	3 : Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE

Objet :

Désignation d'un délégué représentant la Commune pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la Fédération Française des Stations Vertes et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra s'il le souhaite faire acte de candidat au poste d'Administrateur de la Fédération.

Monsieur le Maire propose de désigner comme délégué Monsieur Daniel CORNÉE pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Station Vertes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Désigne Monsieur Daniel CORNÉE pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

VOTE :

Approbation à la majorité des membres présents

Pour	20 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER –
Contre	0
Abstentions	3 : Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE

Objet :
**Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cours d'assises des Côtes d'Armor
pour l'année 2015 par tirage au sort**

Rapporteur : Alain ROLLAND

En application des dispositions de l'article 16 de la loi du 28 juillet 1978 (Journal Officiel du 29 juillet) portant modification des articles 260 et 261 du Code de Procédure Pénale,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au tirage au sort parmi les personnes inscrites sur la liste électorale de Rostrenen ayant atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2014.

Il s'agit de tirer au sort 9 personnes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir procédé au tirage au sort,
DECLARE :

- approuver la liste des personnes suivantes tirées au sort pour assister aux jurys d'assises en 2015 :

N°	Nom et prénom	Nom Jeune Fille	Date naissance	Adresse
1	BOUTILLIER Anna-Maria	GARCIA	08/05/1953	3 Résidence Armand Robin – 22110 ROSTRENEN
2	BERTHO Germaine	LE CAM	05/06/1937	1 rue des Martyrs – 22110 ROSTRENEN
3	THOMAS Nicolas		23/06/1988	3 rue Léon Guilloux – 22110 ROSTRENEN
4	GUILLARD Yvonne	VESSIER	06/07/1925	38 Avenue Albert Torqueau – 22110 ROSTRENEN
5	SYLVESTRE Annie	GAUTHIER	25/09/1951	1 Résidence Kreiz-Breizh – 22110 ROSTRENEN
6	DANRÉE Lucrèce	AUGER	16/03/1948	9 rue Traversière – 22110 ROSTRENEN
7	LHOSTE Sylvie	LHOSTE	13/06/1967	6 rue Chamaillard – 22110 ROSTRENEN
8	MARQUIER Bertrand		21/05/1976	Cité des Peupliers 22110 ROSTRENEN
9	LEFLECHE Solange	VADELEAU	08/08/1939	29 Avenue Albert Torqueau – 22110 ROSTRENEN

VOTE :
Approbation à l'unanimité des membres présents

Pour	23 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER – Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
-------------	---

Contre	0
Abstention	0

Objet :

Ralliement à la procédure de mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert européen du contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Approbation

Participation de la Commune de ROSTRENEN à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Le Maire expose,

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de conclure un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La Commune de Rostrenen soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

La mission alors confiée au Centre de Gestion doit être officialisée par une délibération permettant à la Commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat-groupe.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 alinéa 5 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés Publics ;

Vu l'exposé du Maire;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- De se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, lancée sur le fondement des articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2016.

VOTE :

Approbation à l'unanimité des membres présents

Pour	23 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER – Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Subvention – Organisation de la 3^{ème} édition des Rencontres Musicales en Kreiz-Breizh – Festival de musique classique et contemporaine– Approbation

Rapporteur : Annick LE MEHAUTE

Monsieur le Maire présente la demande faite par l'Association OSMOSE concernant l'organisation des 3èmes rencontres musicales en Kreiz-Breizh.

Les concerts et stages auront lieu du 2 au 10 août 2014.

Considérant qu'il s'agit d'un festival de Musique classique et contemporaine qui a lieu à Rostrenen,

Il est demandé une subvention de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- D'allouer une subvention de 1 000 € à l'association OSMOSE dans le cadre de l'organisation des 3èmes rencontres musicales en Kreiz-Breizh qui auront lieu du 2 au 10 août 2014.

M. Le Maire : C'est un festival de qualité qui demande à grandir.

VOTE :

Approbation à l'unanimité des membres présents

Pour	21 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER – Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Marché Public – Marché de fourniture – Acquisition et installation de locaux modulaires à destination de salle d'activités physiques et sportives Impasse du Colombier– Autorisation donnée au Maire de signer le marché ainsi que toutes les autres pièces y afférant

Rapporteur : Albert REGAN

Vu le Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié par le Décret n°2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du Code des marchés publics, et notamment les articles 26-II et 28.

Vu les réunions de la commission des marchés en date des 15 mai 2014 et 10 juin 2014,

Monsieur le Maire expose qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée concernant l'acquisition et l'installation de locaux modulaires à destination de salle d'activités physique et sportives Impasse du Colombier.

L'entreprise retenue est MODULE CREATION pour un montant de 156 720 € HT, soit 188 064 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire pour la signature de ce marché, ainsi que des autres pièces y afférant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer le marché d'acquisition et l'installation de locaux modulaires à destination de salle d'activités physique et sportives Impasse du Colombier pour un montant de 188 064 € TTC avec l'entreprise MODULE CREATION, ainsi que toutes les autres pièces y afférant.

Cécile LEFRESNE : Le prix de départ était de 162 000 € HT. Quelles sont les options qui ont été prises en compte, est-ce que le bardage bois est prévu car on est dans le périmètre ABF ?

Albert REGAN : Suite à la négociation, Module Création a revu son prix à la baisse. Dans son offre, la maçonnerie est comprise, le raccordement. Le chauffage qui comprend le raccordement à la chaufferie bois et la démolition seront réalisés par les services techniques.

Noël LUDE : A combien vont revenir les travaux en totalité ?

Albert REGAN : Le prix de 156 720 € HT et le prix des fournitures qui ne vont pas aller bien loin aux alentours de 2 500 €.

Annick LE MEHAUTE : Nous avons prévu un budget de 204 000 € et on est en dessous.

VOTE :

Approbation à l'unanimité des membres présents

Pour	23 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER – Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Marchés publics –

Marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires – Approbation du marché et autorisation donnée au Maire de signer ledit marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant

Rapporteur : Annick LE MEHAUTE

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics, et notamment les articles 26 et 28,

Vu la proposition de la Commission des marchés qui s'est réunie le 18 juin 2014,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée afin de renouveler le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires pour l'année 2014-2016.

La Commission des marchés a retenu l'entreprise COMPASS GROUP – Société SCOLAREST

- Le prix du repas enfant 4 éléments avec l'option 3 éléments biologiques par semaine est fixé à :
 - Enfant : 2,28 euros H.T, soit 2,40 T.T.C
 - Adulte : 2,77 euros H.T soit 2,92 T.T.C

Le marché prendra effet au 2 septembre 2014 et est renouvelable 1 an par décision expresse du maître d'ouvrage.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ledit marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférentes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise COMPASS GROUP – Medirest-Scolarest ainsi que toutes les autres pièces y afférant selon les termes de la présente délibération.

VOTE :

Approbation à l'unanimité des membres présents

Pour	23 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER – Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Appel à projet en vue de réaliser une ou des œuvres d'art au Square de la Fontaine – Approbation du marché et autorisation donnée au Maire de signer ledit marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics, et notamment les articles 26 et 28,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée en vue de réaliser une ou des œuvres d'art au Square de la Fontaine sur le thème de la femme dans la continuité de la première œuvre qui a été réalisé l'an dernier en schiste par M. BERNARD.

Le cahier des charges prévoit que le matériau à utiliser sera le métal, le sculpteur étant libre dans sa proposition, sachant que l'œuvre ne doit pas être abstraite. Le Budget alloué se situe entre 8 000 et 10 000 €.

Dans le cahier des charges, il est prévu que le contrat peut être renouvelé 2 années supplémentaires et le choix de l'artiste se fera en grande partie sur la possibilité que l'artiste assure sa résidence sur site lors de sa création.

Vu la réunion de la commission des marchés le 18 juin 2014,

Il est proposé au pouvoir adjudicateur de retenir la proposition de Monsieur Christophe MILCENT pour un prix de 8 000 € net pour l'année 2014. Cette œuvre s'appellera « la mère et l'enfant »

Comme le prévoit le cahier des charges, Monsieur MILCENT a répondu pour les deux autres années sur un projet d'œuvre monumentale en 2015 pour un coût de 12 000 € net et pour 2016 sur un autre projet autour de la musique du fait de la proximité de l'école de musique pour un coût de 10 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat pour la fourniture d'une œuvre d'art pour un coût de 8 000 € net en 2014 avec l'artiste Christophe MILCENT.
- L'artiste proposant 2 autres œuvres pour les années à venir, soit 2015 et 2016, pour un coût respectif de 12 000 € et 10 000 €, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

Cécile LEFRESNE : Il y a un projet de Christian GAUTIER sur l'histoire de la Bretagne qui existe et qui serait d'un coût de 2 500 € seulement. Je trouve indécent le montant.

Daniel CORNEE : Une réunion était programmée il y a 3 semaines environ. Si on parle d'indécence, payer un cimetière plus de 600 000 € alors qu'il n'était pas nécessaire sans compter l'entretien annuel me paraît plus indécent !

VOTE :
Approbation à la majorité des membres présents

Pour	21 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL – Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER – Raymond GELEOC –
Contre	2 : Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
Abstention	0

Objet :
**Décision modificative n°1/2014 – Budget Principal –
Approbation**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions modificatives n°1 du Budget principal à la présente délibération.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'approuver les décisions modificatives n°1 du Budget Principal annexées à la présente délibération.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	DM 1
chap D 011	Charges à caractère général	- €
chap D 012	Charges de personnel et frais assimilés	- €
chap D 014	Atténuations de produits	- €
chap D 023	Virement à la section d'investissement	- €
chap D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	- €
chap D 65	Autres charges de gestion courante	- €
6558	Autres contributions obligatoires	-15 000,00 €
657362	CCAS	40 000,00 €
chap D 66	Charges financières	- €
chap D 67	Charges exceptionnelles	- €
	Total des dépenses de fonctionnement	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	DM 1
chap R 002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
chap R 013	Atténuations de charges	20 000,00 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	20 000,00 €
chap R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	- €
chap R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
chap R 73	Impôts et taxes	- €
chap R 74	Dotations, subventions et participations	5 000,00 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 000,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	25 000,00 €

VOTE :

Approbation à l'unanimité des membres présents

Pour	23 : Jean-Paul LE BOËDEC – Réjane BOSCHER – Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE – Albert REGAN – Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL
-------------	--

	– Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS – Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS – Patrick NINAT – Marie-Christine LE FUR – Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI – Rachel OGIER – Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE – Noël LUDE
Contre	0
Abstention	0

INFORMATIONS :

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance à 21h20.